

## LA CIRCULAIRE N°1-2010 ACTION SOCIALE

## AIDE AU LOGEMENT SUR PARIS / ILE DE FRANCE : QUOI DE NEUF ?

La SRIAS (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) vient de décider de la mise en place d'une aide spécifique destinée aux agents arrivants sans logement dans un des 8 départements franciliens (Paris, Seine et Marne, Yvelines, Val d'Oise, Val de Marne, Seine St Denis, Hauts de Seine, Essonne).

Cette aide s'adresse aux titulaires primo arrivants dans le département, ou aux titulaires affectés suite à une mobilité choisie ou imposée, ou aux non titulaires contractuels payés sur le budget de l'Etat.

La SRIAS IDF va donc proposer des chèques d'une valeur faciale de 30 €.

Ces chèques permettront de payer des factures hôtelières et/ou de l'alimentation chez les commerçants partenaires

## Personnes concernées:

- ayant cherché des logements sur Internet ou par tout autre moyen, et qui viennent un ou deux jours pour les visiter,
- ayant eu connaissance tardivement de leur affectation, et qui n'ont pas eu la possibilité de trouver un logement au préalable ; la participation de la SRIAS IDF peut aller jusqu'à 300 € par agent.
- L'indice maximum pour pouvoir prétendre à cette aide est 480 (INM sur la feuille de paie)

Les chèques seront remis par les services Action Sociale ou Services Sociaux aux agents sur présentation d'une attestation sur l'honneur.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ VOUS RAPPROCHER DES SERVICES DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ACTION SOCIALE.

 $+ \times \times +$